



## Termes de référence

# Mission d'Assistance Technique Internationale au projet « FEDACAM 3 : Femmes et énergie durable, appui au réseau des femmes élues locales du Cameroun »

## 1. Contexte en enjeux

### Contexte du projet FEDACAM 3

Au Cameroun, en dépit de la loi qui garantit l'accès à l'électricité à chaque citoyen et selon les données rendues publiques en 2018 par l'Institut Nationale de la Statistique (INS), 46 % des ménages non pas accès en énergie. En milieu rural plus de 80% des ménages n'ont pas accès à l'électricité. Par ailleurs, et nonobstant le potentiel énergétique impressionnant du pays, l'accès aux services d'énergie est également marqué d'une grande instabilité, avec des coupures intempestives.

Pour faire face à ces défis, des nouveaux acteurs ont été identifiés par les autorités du Pays, pour agir en complémentarité avec l'Etat : les Communes. La loi sur l'électricité de 2011 et la loi sur la décentralisation de 2004, complétée par la toute récente loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées, donnent désormais la possibilité aux Communes de s'investir dans la production décentralisée d'électricité, notamment à base d'énergies renouvelables. La loi sur l'électricité institue une double obligation de raccordement au réseau de distribution le plus proche et de rachat de l'électricité ainsi produite, tandis que les lois sur la décentralisation accordent le transfert de la compétence énergie et autorisent la gestion déléguée des services locaux. Par ailleurs, des instruments financiers sont mis à la disposition des Communes par le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM), pour réaliser des investissements dans ce domaine.

Dans ce contexte, l'engagement des Communes dans la structuration des services au niveau territorial et dans le choix des énergies renouvelables, constitue une clé de changement majeure ; mais elles sont encore novices dans ce domaine et peu outillées dans leurs démarches.

Dans le cadre du soutien à l'émergence d'un leadership féminin à tous les niveaux, l'AIMF soutient les réseaux d'élus locaux Africains, et tout particulièrement le Réseau Camerounais des Femmes Elues Locales du Cameroun (REFELA-CAM).

Le présent programme naît de la volonté exprimée par les femmes maires du Cameroun, dans le REFELA-CAM, qui ont identifié l'électrification comme un enjeu prioritaire à adresser dans le cadre de leurs Plans de développement communaux. Le REFELA-Cam a ainsi été pionnier sur cette question, notamment via le programme « FEDACAM » qui, avec l'appui de l'AIMF et de l'ADEME entre 2016 et

2019 a profité à 7 communes et a permis d'expérimenter une démarche de mutualisation des moyens techniques et financiers en réseau. L'évaluation conduite en 2020 a été la base de travail pour concevoir cette nouvelle phase.

Prenant en compte les évolutions réglementaires de fin 2019, le présent programme intègre un deuxième réseau de collectivités locales camerounaises, le Réseau des Maires du Cameroun pour l'économie sociale et solidaire (REMCESS). Ces maires sont décidées à mettre les entreprises coopératives au cœur de leur démarche commune de développement et à promouvoir l'ESS (l'Économie Sociale et Solidaire) au sein de leurs collectivités. La production décentralisée d'énergie est appréhendée tout particulièrement comme enjeu prioritaire pour le développement territorial durable et la pérennisation des services aux populations.

## Objectifs du projet

*Contribution à l'ODD n. 7 'énergie propre et d'un coût abordable' ; ODD n. 13 'mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques' ; ODD n. 11 'villes et communautés durables'*

- Renforcement de la gouvernance des services locaux d'électricité, en innovant sur ses modèles de gestion au Cameroun et en mettant en avant le rôle des Communes ;
- Promotion de la production locale, de l'accès à l'énergie durable et de l'efficacité énergétique dans 7 Communes au Cameroun, avec des investissements co-financés par les Communes et le Feicom ;
- Mise en avant dans les solutions proposées de la structuration de modèles économiques des services énergétiques endogènes, issus de l'économie sociale et solidaire, afin d'en assurer la pérennité

*Contribution à l'ODD 5 'égalité entre les sexes' et à l'ODD 17 'partenariats pour la réalisation des Objectifs'*

- Inscription pérenne du « Réseau des femmes élues locales du Cameroun » dans le panorama institutionnel du pays, reconnu comme légitime dans ses actions en faveur de l'accès aux services et de lutte contre le changement climatique ;
- Formation et appui aux coopératives locales, composées en majorité de femmes, pour devenir des partenaires des Communes et des acteurs de la maintenance des services d'énergies sur les territoires.

## Objectifs spécifiques :

- OS1 : Renforcement des capacités des acteurs en matière d'énergie durable et développement d'une gouvernance inclusive des services publics locaux d'énergie durable.
- OS 2 : Développement de dispositifs locaux de gestion des services d'énergie durable en partenariat avec les acteurs de l'ESS
- OS 3 : Mise en œuvre des équipements d'énergie durable dans les 7 Communes pilotes

## Contenu du projet

Le programme prévoit la réalisation de projets pilotes démonstrateurs, dans 7 communes du Cameroun de petite et moyenne taille (entre 20 000 et 150 000 habitants).

Les projets pilotes, identifiés et priorisés par les mairesses des communes concernées, concernent :

- l'éclairage public solaire (5 communes),
- l'électrification d'édifices publics (2 communes),
- le pompage solaire à des fins d'approvisionnement en eau potable (1 commune),
- un mini-réseau (1 commune).

Au niveau local, 7 Communes sont ciblées : Akom 2, Dzeng, Eboné, Kon-Yambetta, Maroua 1e, Pete Bandjoun, et Tombel (carte en annexe). Les impacts attendus y sont :

- 600 000 habitants ont accès à une énergie à bas coût, produite à partir de sources renouvelables.
- 5 Communes reçoivent 630 lampadaires solaires photovoltaïque pour l'éclairage public ; une centrale solaire de 60 Kwc et un mini réseau (rayon de 3 km) sont construits et mis en service pour la population d'Akom 2 ; 4 points de production d'eau potable à pompage solaire sont construits dans 4 villages de Maroua 1e.
- 7 petites et moyennes entreprises de l'ESS ont accès au marché de l'énergie photovoltaïque et 200 emplois locaux durables sont créés pour l'opération des services publics locaux de l'énergie.
- Les capacités locales sont renforcées en maîtrise d'ouvrage, contrôle et maintenance des services publics locaux d'énergie.

A l'investissement sur le territoire des communes pilotes, un volet « transversal » permettra :

- le renforcement des capacités des élues locales,
- le renforcement des capacités des techniciens municipaux et des coopératives,
- la mise en place de mécanismes concertés de fourniture et maintenance des équipements,
- l'appui technique tant pour le choix et l'entretien des systèmes photovoltaïques, que pour la structuration de l'économie sociale et solidaire sur les territoires,
- l'appui technique et la recherche de solutions communes pour les matériaux de maintenance et les systèmes de gestions appropriés des déchets issus des systèmes photovoltaïques,
- la gouvernance du programme,
- le suivi-évaluation.

### Montage institutionnel du projet

L'AIMF, en tant que réseau international des élus locaux francophones, via son Fonds de Coopération, assure la maîtrise d'ouvrage du programme, la gestion administrative et financière, l'assistance à la conception et conduite du programme et la coordination du partenariat international. Elle est garante de la bonne utilisation des fonds vis-à-vis des autres bailleurs.

Le Refela Cam est le maître d'ouvrage du programme. Il assure le secrétariat, la coordination des acteurs au Cameroun.

Le REMCESS assure le lien avec les organisations de la société civile et les coopératives locales, dans les villes membres et bénéficiaires. Il diffuse les expériences au niveau de son réseau.

Les 7 villes pilotes assurent le rôle du maître d'ouvrage délégué, ainsi elles coordonnent les activités sur leur territoire, conformément à la législation du pays.

Les villes pilotes, avec l'appui du Refela-Cam à travers le comité de gestion du projet, conduisent les démarches pour les cofinancements directs du Feicom à l'investissement sur leurs territoires. Elles identifient un point focal pour le suivi courant des activités, avec le Refela et avec l'AIMF. Les villes pilotes, via le Feicom, cofinancent le programme.

L'ADEME, la Fondation Veolia et le FFEM en qualité de partenaires techniques, assurent le conseil et l'appui technique au Refela-Cam et cofinancent le programme.

## 2. Objectifs et contenus de la prestation

Il est recherché un consultant ou une équipe de consultants pour effectuer une mission d'assistance technique internationale visant à renforcer les capacités locales et effectuer un contrôle qualité sur deux thématiques clef du programme : les services publics locaux d'énergie durable ; les approches genre et énergie.

### Description des tâches

#### Missions principales :

#### **1. Appui diffus à distance tout au long de la mission (24 mois) : analyse des besoins, finalisation des choix techniques, accompagnement des municipalités, et notamment**

##### *1.1. Pour les 7 villes pilotes, volet « services publics locaux d'énergie durable »*

- Analyse de la situation, bibliographie et dossiers provisoires d'appel d'offres de travaux
- Support aux municipalités pour la définition des choix techniques, relecture critique des propositions des techniciens locaux
- Relecture des DAO, appui à la finalisation, contrôle qualité
- Expertise technique pour la sélection des prestataires, en soutien aux municipalités (rédaction des commentaires écrits à faire parvenir à la sous commission technique avant commission pour l'attribution de l'AO)
- Validation des cahiers de charges pour la fourniture et la pose des équipements
- Soutien à la démarche de recyclage des équipements précédents (phase 1 et 2 du FEDACAM) et approches « cycle de vie » pour les nouveaux équipements.
- Appui technique aux Communes pilotes pour le développement des services publics locaux d'énergie suite à la réalisation des travaux, incluant l'approche Economie Sociale et Solidaire (renforcement / accompagnement des coopératives locales dans la maintenance / exploitation des services publics locaux d'énergie)
- Participation à l'évaluation finale externe.

##### *1.2 Pour les 7 villes pilotes, volet « genre et énergie »*

- Analyse de la situation, bibliographie et indicateurs clef en matière d'approche genre prévus dans le FEDACAM 3.
- Appui à la définition du cadre spécifique au genre dans le système de suivi-évaluation.
- Appui aux 7 Communes pour la collecte des indicateurs clef, avant le projet (ligne de base) et après plusieurs mois d'exploitation des nouveaux services publics locaux d'énergie.
- Participation à l'évaluation finale externe.

##### *1.3 Pour le REFELA-CAM, l'AIMF et les partenaires internationaux du programme*

- Contrôle qualité sur les livrables produits : DAO, études, formations externes.
- Conseil aux avis de non-objection aux étapes clef des marchés.
- Participation à l'évaluation finale externe.
- Contribution à la capitalisation finale externe pour diffusion des éléments clef du modèle FEDACAM à l'échelle du Cameroun et à l'international.

## Missions sur le terrain (Cameroun) :

*2 missions de terrain (estimées chacune à une durée 9 jours) sur le volet « services publics locaux d'énergie » et une mission de terrain sur le volet « genre et énergie »*

- La première en novembre 2023
  - Participation au Comité de pilotage international 2023.
  - Volet « services publics locaux d'énergie », mission de terrain pendant les travaux des premières villes pilotes : contrôle des premières installations (villes à définir en fonction de l'avancement des projets).
  - Volet « genre et énergie » : mission de terrain en appui au recueil des indicateurs clef pour finalisation de la ligne de base, mise en place du volet local dédié du système de suivi-évaluation du programme.
  
- La deuxième à la rentrée 2024, uniquement sur le volet « services publics locaux d'énergie », pour suivre l'avancée du projet (villes à visiter à définir en base à l'avancement des projets) et pour réunir l'équipe technique avec une session de renforcement de capacités.

## Formation :

En 2024, à la suite de la réalisation des travaux et de la mise en exploitation des nouveaux services publics locaux d'énergie, une session de formation destinée aux décideurs et aux techniciens qui seront chargés de la maintenance et de l'exploitation, pour la mise en place d'une maintenance efficiente selon les modalités choisies et sensible au genre.

1 formation en marge à la seconde mission de terrain : **4 jours** (2 jours de formation, 2 jours de préparation / restitution).

## Durée de la mission

La durée totale de la mission est prévue sur 24 mois, d'août 2023 à juillet 2025.

Le temps de travail est estimé à environ 60 jours/femme-homme, partagés entre mission de terrain et suivi à distance, en fonction de la méthodologie proposée et du dispositif retenu en termes de ressources humaines. De façon indicative, le temps de travail est estimé à 3/4 sur le volet « services publics locaux d'énergie » et 1/4 sur le volet « genre et énergie ». Les temps de mission sur place sont estimés entre un tiers et la moitié du temps de travail total.

### 3. Profil du consultant et modalités de sélection

Les soumissionnaires sont invités à proposer une offre technique ainsi qu'une offre financière envoyée par messagerie électronique au Secrétariat Permanent de l'AIMF [sp@aimf.asso.fr](mailto:sp@aimf.asso.fr) et en copie aux adresses suivantes : [a.ardesi@aimf.asso.fr](mailto:a.ardesi@aimf.asso.fr) et [a.lazare@aimf.asso.fr](mailto:a.lazare@aimf.asso.fr).

- L'offre technique comprenant :
  - o Une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée (5 pages) ;
  - o Les références et expériences du consultant (10 pages maximum) ainsi que les expertises et experts mobilisés, leurs fonctions et la répartition de leurs temps de travail ;
  - o Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes-jours ;
- L'offre financière comprenant le budget global (HT et TTC) de la prestation, et la liste des prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, déplacements locaux et internationaux, etc.).

Le montant total TTC de l'offre financière ne pourra excéder 35.000 euros sous peine d'être rejetée.

Les offres sous formats électronique doivent être envoyées avant le **vendredi 28 juillet, 12h**, heure de Paris.

Les conditions requises pour réaliser cette mission sont les suivantes :

- Solide expérience dans les programmes d'énergie photovoltaïque hors réseau / sites isolés, avec une expérience d'au moins 10 ans dans ce domaine ;
- Expérience de projet Genre dans le secteur de l'énergie et de l'accès à l'électricité et sur les aspects économiques et financiers de projets d'accès à l'énergie ;
- Bonne connaissance du secteur électrique camerounais ;
- Des expériences en matière de décentralisation et maîtrise d'ouvrage communale seraient un atout.

Toute proposition conforme aux critères susmentionnés se verra attribuer un score technique déterminé par le cumul des notes en points de chacune des parties de l'offre technique. Toute proposition n'atteignant pas le seuil technique de 70 points sur 100 sera rejetée à ce stade.

La proposition comportant le score technique le plus élevé sera retenue pour entrer en négociation financière et finaliser le contrat.

### 4. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par mail avant le 21 juillet 2023 aux adresses [a.lazare@aimf.asso.fr](mailto:a.lazare@aimf.asso.fr) et [a.ardesi@aimf.asso.fr](mailto:a.ardesi@aimf.asso.fr).